

## Formulaire à remplir :

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Adresse : .....
- Courriel : .....
- Téléphone : .....
- J'ai des compétences techniques, je souhaite suivre un projet, aider : .....

## A renvoyer à

**Namasté la Maison des Enfants** – 14 avenue du Maquis – 26100 Romans sur Isère  
04.75.02.38.74



# NAMASTÉ

## LA MAISON DES ENFANTS



*Accompagner  
un enfant du Népal  
pour qu'il puisse avoir  
une vraie vie d'enfant ...*

*Association de solidarité internationale d'intérêt général*

2815 Route de Tourniol - 26300 Besayes - 06.07.01.94.14-

Mail : [contact@namaste-lamaisondesenfants.org](mailto:contact@namaste-lamaisondesenfants.org)

Site : <http://www.namaste-lamaisondesenfants.org>

<https://www.facebook.com/namaste.lamaisondesenfants>



Le **Népal** est le pays de l'Everest, mais c'est aussi un des pays les plus pauvres du monde. Le taux de mortalité des enfants avant 1 an est de 34/1000, le taux d'analphabétisation des plus de 15 ans est de 50%. 34% des enfants travaillent et 130 000 enfants ont de très mauvaises conditions de vie. Différentes formes d'esclavage existent encore et le système des castes maintient une grande partie de la population dans la pauvreté et l'exclusion. Dans ces conditions, beaucoup d'enfants sont dans une extrême précarité et présentent de gros risques de maltraitance ...

Les orphelinats népalais ne reçoivent aucune aide de l'état. Depuis l'arrêt de l'adoption internationale (2008), ils ne sont soutenus que par les associations internationales.

« **Namasté – La Maison des Enfants** » soutient 2 orphelinats et 1 école au Népal :

- Children's home est un orphelinat de filles et bébés, situé près de Katmandou (57 enfants actuellement).
- Amor Children est un orphelinat de garçons (33 enfants actuellement), et Florida international Boarding School est une école de 650 enfants situés tous les deux à l'ouest du Népal (Mahendranagar).

**Parrainer un enfant**, c'est lui permettre d'avoir accès à ses droits fondamentaux : être accompagné et aimé, être nourri et logé correctement, être en bonne santé, aller à l'école, avoir une vie d'enfant et surtout être protégé. La charte internationale des droits de l'Enfant est affichée dans les orphelinats.

« Namasté – La Maison des Enfants » aide à l'accueil des orphelins (bébés et enfants de tous âges). Cet accueil leur permet d'avoir une identité qui les protège de toute forme d'esclavage... « Namasté – La Maison des Enfants » les scolarise ensuite jusqu'à leurs études supérieures ou leur insertion professionnelle.

« Namasté – La Maison des Enfants » mène également des projets techniques pour améliorer les conditions de vie des enfants : eau, assainissement, solaire, accès à l'informatique ....



*La totalité des montants perçus est reversée en toute transparence à l'aide aux enfants. Les membres de l'association sont tous bénévoles. Tous les renseignements sur le site de l'association*  
**Contactez-nous, appelez-nous....**

## Je souhaite soutenir l'association « Namasté – La Maison des Enfants » :

(Cocher la case correspondante):

### J'ADHERE A L'ASSOCIATION :

10 € (montant annuel inclus dans le reçu fiscal)

### JE PARRAINE UN ENFANT ORPHELIN :



La vie est très chère à Katmandou : (\*€/mois/enfant) : Ecole : 50 € – Alimentation : 60 €

- salaire du personnel, santé, divers : 50 €) - Lait en poudre pour tous les bébés : 1000 €/mois !

*Le montant des parrainages est bien évidemment versé dans une caisse commune et réparti pour tous les enfants afin d'éviter toute différence de conditions de vie. C'est le lien que vous établirez ou non avec cet enfant qui est personnalisé. Vous recevrez 3 à 4 fois par an des nouvelles et photos de vos filleuls.*

Co-parrainage à partir de 20 € : Montant : ..... €

Parrainage complet 150 € par mois

### JE PARRAINE LES ETUDES D'UN ENFANT :

Co-parrainage à partir de 25 € : Montant : ..... €

Parrainage complet 50 € par mois

### JE PARRAINE UN PROJET TECHNIQUE (eau, solaire ...) :

.....€ Versement libre par mois

### JE FAIS UN DON DE :

..... €



« Namasté – La Maison des Enfants » est une association de solidarité internationale d'intérêt général. Vous bénéficierez d'un **abattement fiscal** de 66 % pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises. Ainsi par **exemple un parrainage mensuel de 100 Euros ne coûte effectivement que 34 Euros après défiscalisation.**

